

Devenez Représentant des usagers



Votre voix dans le système de santé

Qui est le représentant des usagers ?

C'est une personne formée et agréée par une association de santé, qui a pour principale mission de porter la parole des usagers du système de santé.

Il exerce des mandats dans différentes instances, de l'hôpital de proximité à la Haute Autorité de Santé, avec la volonté, aux côtés des autres acteurs (professionnels de santé et administratifs, élus, pouvoirs publics...), de construire un système de santé pensé pour et par les usagers.

Quel est son rôle ?

- Être à l'écoute des patients et recueillir leurs remarques ou difficultés
- Faire remonter les problèmes et/ou suggestions auprès des responsables
- Améliorer la qualité des soins et l'accueil dans l'établissement
- Participer à la promotion des droits des usagers

? Qui peut devenir représentant des usagers ?

Toute personne :

- Engagée, avec un sens de l'écoute et du dialogue
- Membre d'une association agréée dans le domaine de la santé
- Ayant suivi une formation spécifique

Comment devenir représentant des usagers ?

1. Adhérez à une association agréée par le ministère de la santé
(ex. : France Assos Santé, La Ligue contre le Cancer, UFC Que Choisir, etc...)
2. L'association proposera votre candidature à l'ARS (Agence Régionale de Santé)
3. Suivez la formation dédiée

Envie d'agir pour les droits des patients ?

Renseignez-vous auprès de :

Sandra DARRAGON - Chargée Expérience Patient

 **01.30.95.10.62 - sdarragon@vivalto-sante.com**

ou sur le site **www.france-assos-sante.org**